



académie

bulletin académique

n° 401

du 8 octobre 2007



SOMMAIRE

CABINET DU RECTEUR		
-	Cahier des charges - Parcours personnalisés de prévention des ruptures scolaires (PPPRS) en collège	1
DIVISION FINANCIERE		
-	Prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement de transport	8
-	Indemnités des personnels ATOSS - Période du 1er septembre 2007 au 31 décembre 2007 (IAT, IFTS, IFS, ISS)	10
DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS		
-	Recrutement de personnels contractuels enseignants	16
DELEGATION ACADEMIQUE A L'ACTION CULTURELLE		
-	Appel à candidature responsable SERVICE EDUCATIF au Musée d'histoire naturelle d'Avignon (Muséum Requien)	1
		7
DELEGATION ACADEMIQUE AUX RELATIONS EUROPEENNES, INTERNATIONALES ET A LA COOPERATION		
-	Un trimestre à Hambourg - Programme individuel d'échanges scolaires franco-allemand - adossé au dispositif « Brigitte Sauzay » - Campagne 2008	19
-	Echanges avec l'Allemagne : demandes de subvention à l'OFAJ - Campagne 2008	33
-	Projet franco-allemand « les jeunes écrivent l'Europe » 2007-2008	35

CABINET DU RECTEUR

CAB07-401-31 du 8//10/07

CAHIER DES CHARGES PARCOURS PERSONNALISES DE PREVENTION DES RUPTURES SCOLAIRES (PPRS) EN COLLEGE

Références :

- Programme Nouvelles Chances BO n°21 du 27 mai 1999
- Programmation FSE 2007-2013
- Décret du 24 août 2005 BO n°31 du 1 septembre 2003 : dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves au collège
- Projet de l'académie d'Aix-Marseille 2007-2010

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme BRUGUIERE Tel : 04 42 91 70 20, Fax : 04 42 91 70 01

➤ **Préambule**

Le programme Nouvelles Chances a pour objet de développer et d'accompagner, en appui de la MGI, les dispositifs pédagogiques destinés à prévenir les sorties prématurées du système éducatif et à lutter contre la déscolarisation.

Le Fonds Social Européen et le Conseil régional se mobilisent également pour réduire le nombre de jeunes qui quittent le système scolaire sans qualification ; ils contribuent au financement d'actions visant la prévention des ruptures, par l'individualisation des parcours, le partenariat, la formation et l'accompagnement des acteurs du système éducatif.

C'est dans ce cadre que sont conduites les actions « dispositifs relais et actions pilotes de lutte contre la déscolarisation ».

Si des élèves confrontés à des difficultés scolaires doivent momentanément être accueillis dans d'autres dispositifs, ils demeurent des collégiens : ils restent toujours sous la tutelle de leur établissement d'inscription.

Chaque élève constitue un cas particulier : il serait donc inadapté de créer une structure pour résoudre des problèmes individuels dont les causes sont diverses et complexes.

Pour ces élèves en grande difficulté, des solutions sont à mettre en place, au cas par cas, afin de construire avec chacun d'eux un projet qui contribuera à leur insertion, après le

collège, dans une formation sous statut scolaire ou sous contrat de travail.

Ces PPPRS constituent un détournement pédagogique ou une adaptation du parcours de l'élève dans un objectif de remobilisation sur les apprentissages et sur un projet de formation : ils sont dérogatoires aux obligations d'enseignement dues à chaque élève, et ne peuvent être envisagés que lorsque les solutions pédagogiques adaptées mises en œuvre par l'établissement ont échoué.

Chaque parcours à construire sera « exploré », dans le cadre de l'observatoire des ruptures, en concertation avec l'élève concerné et ses parents, par l'équipe éducative comprenant autour du chef d'établissement, le professeur principal, le formateur insertion, le conseiller principal d'éducation, le conseiller d'orientation psychologue, l'assistante sociale, l'infirmière et le médecin si nécessaire.

Il est primordial que les apprentissages pédagogiques, même s'ils doivent être adaptés aux difficultés de l'élève, soient suffisamment conséquents dans les disciplines fondamentales, afin de l'accompagner vers l'acquisition, à l'issue de la scolarité obligatoire, du socle commun de connaissances et de compétences.

➤ **Public concerné :**

Les jeunes collégiens d'au moins 15 ans qui sont en souffrance, ont des centres d'intérêt auxquels l'enseignement général ne peut répondre (fort absentéisme, aucun investissement dans le travail scolaire, résultats scolaires très insuffisants...)

Objectifs :

- Prévenir les ruptures scolaires
- Accompagner les jeunes vers la qualification et l'insertion

Ces objectifs s'inscrivent dans la deuxième ambition du Projet de l'académie : promouvoir l'égalité des chances par la réussite scolaire des élèves en zone difficile et des élèves à besoins éducatifs particuliers ; et, plus particulièrement, diminuer le nombre de sorties sans qualification de 20% par an.

Objectifs opérationnels :

Caractériser la difficulté et ses causes
Identifier la réponse adaptée
Déterminer le parcours : durée, programmation, lieux, objectifs, modalités d'évaluation, professeur référent de l'établissement.

Modalités de mise en œuvre :

- Le conseil d'administration de l'établissement :
 - se prononce sur le principe de la mise en œuvre de ces parcours dans le cadre du programme Nouvelles Chances
 - valide une convention-type établissement - autre établissement et/ou une convention - type établissement-entreprise
 - un bilan annuel des PPRS de l'établissement sera présenté en C.A de fin d'année scolaire

- C'est l'équipe pédagogique de la classe de l'élève concerné qui propose à l'observatoire des ruptures, la mise en œuvre d'un parcours adapté. La fiche bilan des acquis de l'élève est systématiquement renseignée ; communiquée à l'élève et à sa famille, elle constitue la première pièce de son portefeuille de compétences.

- L'observatoire des ruptures **de l'établissement** étudie pour chaque cas la réponse la plus pertinente et élabore, s'il y a lieu, avec l'accord des parents, un parcours pédagogique adapté. Le dossier est transmis à l'observatoire des ruptures du Bassin qui donne son avis et adresse le dossier au rectorat et à l'inspecteur d'académie DSDEN ; si besoin, l'IEN IO interviendra auprès de l'établissement ou en observatoire des ruptures du Bassin.

Le formateur insertion accompagne le jeune dans la mise en œuvre de son parcours, avec la participation du professeur référent, notamment dans l'élaboration de son portefeuille de compétences, régulièrement renseigné avec l'élève.
Il informe régulièrement l'observatoire des ruptures de l'établissement et du Bassin de la situation du jeune.

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de collèges ayant mis en place un observatoire des ruptures
- Nombre d'élèves manifestant des besoins éducatifs particuliers pour qui a été mis en place un parcours personnalisé
- Taux d'élèves en poursuite d'études ou en apprentissage ou dans une formation du PRF à la rentrée scolaire suivante.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités



Rectorat
Cabinet – Mission Insertion

Année scolaire 2007 / 2008

**Dossier élève (cf. le cahier des charges)
Parcours personnalisés Nouvelles Chances
Pour la prévention des ruptures scolaires (*)**



**A transmettre à la responsable académique de la Mission insertion
A l'inspecteur d'académie DSDEN**

I - fiche-bilan établie par l'établissement

- Bassin de formation :
- Etablissement :
- Date :
- Rédacteur de la fiche :
- Qualité :
- Nom et prénom de l'élève :
- Date de naissance :
- Adresse :
- Téléphone :
- Classe :
- Professeur principal :
- Classes et établissement(s) fréquenté(s) les deux années scolaires précédentes :
- Scolarité accomplie :

(*) Action cofinancée par le FSE





* Difficultés de l'élève, (préciser, si possible, la/les causes, le moment où l'élève a décroché) :

* Quelles tentatives ont été faites antérieurement pour résoudre le problème :

* Rencontres avec la famille :

* Solution envisagée actuellement:

II - Proposition pour un Parcours personnalisé

Date :

- Nom de l'établissement :
- Nom prénom de l'élève :
- Classe :
- Objectifs :
 - 1
 - 2
 - 3
 - 4
- Durée prévue:
- Activités pédagogiques (contenues, modalités), dans et hors l'établissement scolaire :
- Lieux et partenaires : établissement scolaire, entreprises :
- Formateur Nouvelles Chances qui assure le suivi :
- Modalités de concertation avec le professeur principal :
- Elaboration d'un portefeuille de compétences, préciser les modalités retenues :

Signatures :

Le chef d'établissement

les parents

l'élève

- Validation du parcours par l'observatoire des ruptures, le.....
- Présenté à l'observatoire des ruptures du bassin, le.....

Nom de l'élève :
Classe :
Etablissement :



Parcours personnalisé

EMPLOI DU TEMPS : du..... au.....

	8h 9h	9h 10h	10h 11h	11h 12h	12h 13h	13h 14h	14h 15h	15h 16h	16h 17h	17h 18h
LUNDI										
MARDI										
MERCREDI										
JEUDI										
VENDREDI										
SAMEDI										

Signature : des parents

du chef d'établissement

de l'élève

Le

DIVISION FINANCIERE

Cellule Académique de Coordination de la Paye

DIFIN/07-401-429 du 8/10/07

PRISE EN CHARGE PARTIELLE DU PRIX DES TITRES D'ABONNEMENT DE TRANSPORT

Destinataires: Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services Départementaux de l'Education Nationale des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse.

Messieurs les Présidents d'Université.

Messieurs les Directeurs de l'IEP, de l'ENSAM, de l'ECM, du CROUS.

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements d'enseignement public et privé.

Mesdames et Messieurs les Chefs de division du Rectorat.

Affaire suivie par : DIFIN - Cellule Académique de Coordination de la Paye

J'appelle votre attention sur le fait qu'à compter du 1^{er} septembre 2007, seul l'abonnement nominatif annuel ou à renouvellement tacite à nombre de voyages illimités, s'il figure dans l'offre du transporteur, sera partiellement pris en charge.

En ce qui concerne cette prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement de transport pour les personnels des administrations de l'Etat et de ses établissements dont la résidence administrative est située hors de la région Ile-de-France, je vous invite à vous reporter à la note parue au bulletin académique n° 388 du 7 mai 2007. Toutefois, l'annexe 2 est annulée et remplacée par le tableau récapitulatif publié au présent bulletin académique.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Attestation d'achat d'abonnement de transport délivrée par la régie ou l'entreprise de transport à transmettre à l'employeur

Nom du transporteur	Tarif pris en charge par l'administration	Abonnement pris en charge		Attestation d'achat d'abonnement (à demander au transporteur)
		Annuel	Mensuel	
SNCF / TER	Jeunes moins de 26 ans	n'existe pas	oui	L'abonnement est nominatif donc aucune attestation d'achat à produire
SNCF / TER	Normal (abonnement annuel de travail)	oui	non	Copie de l'imprimé "abonnement annuel de travail" complété par l'employeur et la SNCF/TER.
SNCF / TER + RTM	Normal	oui	non	Copie de l'imprimé "abonnement annuel de travail" complété par l'employeur et la SNCF/TER, avec coupon mensuel comportant nom, prénom, mois, prix RTM+TER, parcours RTM+TER.
CARTREIZE (ticketreize)	Jeunes moins de 26 ans (abonnement annuel jeunes)	oui	non	Impression du contenu de la carte à puce, après validation de l'abonnement à bord du car, faisant apparaître le nom et prénom, le type d'abonnement souscrit, la fin de validité de l'abonnement. <i>Cet abonnement étant valable sur l'ensemble du réseau Carreize sauf la ligne Marseille/Aéroport Marseille Provence, les villes d'origine et de destination ne figurent pas sur l'impression du contenu de la carte à puce.</i>
CARTREIZE (ticketreize)	Normal (+ de 26 ans)	oui	non	Impression du contenu de la carte à puce, après validation de l'abonnement à bord du car, faisant apparaître le nom et prénom, le type d'abonnement souscrit, la fin de validité de l'abonnement, les villes d'origine et de destination de l'abonnement.
RTM	- Go ! plus de 26 ans - Go ! moins de 26 ans	oui	non	Attestation d'achat d'abonnement annuel GO ! sur papier sécurisé mentionnant le nom, prénom, date d'achat de l'abonnement, tarif de l'abonnement.
AIX EN BUS	-Normal (abonnement ecobus annuel) -Etudiant (abonnement campus annuel)	oui	non	Reçu de paiement d'abonnement comportant le tampon du réseau, le nom, prénom, n° abonné et date d'achat de l'abonnement.
AUTOBUS DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX	- Normal - Etudiant (carte transports scolaires)	oui	non	Il n'existe pas d'attestation d'achat, seul le ticket de caisse fera foi.
LIGNES EXPRESS REGIONALES	Carte d'abonnement permettant une réduction pour chaque coupon mensuel	n'existe pas	oui	Titre de transport nominatif avec coupon mentionnant le n° d'abonné, les villes de départ et d'arrivée.

N.B. Pour les transporteurs non cités, ci-dessus, l'administration, après concertation avec le transporteur, définira l'attestation d'achat d'abonnement à produire.

Prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement de transport

Ed 09/2007

DIVISION FINANCIERE

DIFIN/07-401-430 du 8/10/07

INDEMNITES DES PERSONNELS ATOSS Période du 1er septembre 2007 au 31 décembre 2007 (IAT, IFTS, IFS, ISS)

Destinataires: Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement du second degré
Mesdames et Messieurs les Chefs de service et de division des services académiques

Affaire suivie par : M. GAYRAUD, Chef de la DIEPAT
Mme CAMPION, Chef du bureau des personnels d'encadrement
Mme SAUVAGET, Chef du bureau des personnels administratifs
Mme VINCENT, Chef du bureau des personnels techniques
M. FEDIERE, Chef de la Division Financière
M. REBUA, coordonnateur académique paye

Période du 1er septembre 2007 au 31 décembre 2007 (IAT, IFTS, IFS, ISS)

- Indemnité d'administration et de technicité (IAT 0674)
- Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS code 0676)
- Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires due aux personnels sociaux - services académiques (code 1073)
- Indemnité de sujétions spéciales due aux conducteurs d'automobile et aux chefs de garage - services académiques (code 1092)
- Indemnité de sujétions spéciales allouée aux médecins de l'éducation nationale - services académiques (code 0486)

1 - Principes :

Les principes d'attributions des indemnités citées en objet mentionnés dans la circulaire DIFIN/07-384-414 du 26/03/07 parue au Bulletin Académique n° 384 du 26 mars 2007 demeurent valables.

Les dotations qui vous seront attribuées au titre de l'année scolaire 2007/2008 seront scindées en deux :

- une première dotation pour la période de septembre 2007 à décembre 2007
- une seconde dotation pour la période de janvier 2008 à août 2008 qui vous sera communiquée ultérieurement (début 2008).

Chaque dotation doit être engagée pendant la période de référence, aucun report budgétaire n'est possible. Les dotations regroupent les moyens ITDIIS, IAT, IFTS, IFS et ISS.

Les dotations sont scindées en deux :

- pour les établissements :

- une enveloppe pour les personnels administratifs et de laboratoire relevant du programme 141 second degré
- une enveloppe pour les personnels TOSS relevant du programme 230 Vie de l'élève

- pour les services académiques :

- une enveloppe pour les personnels administratifs et de laboratoire relevant du programme 214 soutien
- une enveloppe pour les personnels TOSS relevant du programme 230 Vie de l'élève

Il n'est pas possible de globaliser les moyens de ces deux enveloppes ni de les transférer de l'une à l'autre.

2 - Mise en œuvre de la campagne du 1^{er} septembre 2007 au 31 décembre 2007 :

Je vous communique sous pli séparé les montants globaux de vos enveloppes et la liste nominative de vos agents qui indique le montant mensuel reconduit pour les personnels n'ayant pas fait l'objet de changement d'affectation.

Vous trouverez en annexe 1 le récapitulatif des taux moyens de référence et les montants unitaires attribués au titre de votre dotation. Ces taux reprennent ceux de la période janvier à août 2007. Il vous appartient :

- de contrôler l'exactitude des effectifs pris en compte
- **d'établir un état individuel HSO5 (annexe 2) cadre T1 si vous confirmez le taux reconduit ou si vous attribuez un montant mensuel à un agent qui ne figure pas sur la liste des agents dont le montant indemnitaire est reconduit.**

C'est le cas en particulier des TOS ayant demandé leur détachement ou leur intégration au 1/1/08, des personnels qui avaient une affectation à titre provisoire pour l'année scolaire 2006-2007, des personnels ayant changé d'affectation ou de corps.

- d'établir un état individuel HSO5 cadre T 2 si vous modifiez le montant que percevait un agent de janvier à août 2007.

La modulation des indemnités s'opère à votre diligence exclusive, dans une fourchette de – 20 % à + 20 % du taux unitaire attribué au titre de votre dotation, en fonction de la manière de servir.

Au-delà de cette amplitude, dans les cas exceptionnels, la modulation ne peut intervenir que si elle est expressément motivée (sur papier libre). Cette motivation doit être communiquée à l'agent. Elle sert de pièce justificative de paiement et doit à ce titre être jointe à l'état HSO5 individuel.

Rappel : Les valeurs portées sur les états HSO5 doivent être arrêtées en euros entiers.

Les états individuels HSO5 et HS11 devront parvenir directement en double exemplaire à la DIEPAT du Rectorat dans les meilleurs délais et au plus tard le 26 octobre 2007.

Par ailleurs, dans la mesure des disponibilités budgétaires, une indemnité forfaitaire complémentaire sera servie à tous les agents sur la paye de décembre, à l'initiative directe des services rectoraux.

Il appartient aux chefs d'établissement et de service de signaler dès à présent aux services rectoraux les agents dont la manière de servir notoirement défailante ne justifie pas le versement de cette indemnité forfaitaire. La somme correspondante ne pourra pas être attribuée à un ou plusieurs autres agents.

Cette indemnité ne fait pas l'objet d'une dotation spécifique allouée aux établissements et services.

Les chefs d'établissement/de service n'ont ainsi pas de démarche particulière à effectuer à ce titre.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Récapitulatif des taux moyens de référence et des montants unitaires attribués au titre de votre dotation.						
code grade	Grades	Libellé grade	Ind concernée	Taux de référence ministérie l annuels	Coefficient	Montants unitaires mensuels attribués au titre de votre dotation
0221	Secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire	S.G.A.S.U.	0676 IFTS	1440,67	2,8	336,16
0314	Conseillers d'administration scolaire et universitaire hors classe	C.A.S.U.HC	0676 IFTS	1440,67	2,8	336,16
0315	Conseillers d'administration scolaire et universitaire classe normale	C.A.S.U CL.N	0676 IFTS	1440,67	2,8	336,16
0331	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe exceptionnelle	S.A.S.U CL.EX	0676 IFTS	840,04	2,8	196,01
0332	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe supérieure	S.A.S.U CL.S.	0676 IFTS	840,04	2,8	196,01
0333	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe normale jusqu'au 5 ^{ème} échelon	S.A.S.U CL.N.	0674 IAT	576,48	2,8	134,51
0333	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire de classe normale à partir du 6 ^{ème} échelon	S.A.S.U CL.N.	0676 IFTS	840,04	2,8	196,01
0502	Attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,	A.D.A.E.N.E.S	0676 IFTS	1056,36	2,8	246,48
0503	Attachés principaux d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,	A.P.A.E.N.E.S	0676 IFTS	1440,67	2,8	336,16
0831	Techniciens de laboratoire de classe exceptionnelle	T.LB CE 94	0676 IFTS	840,04	2,8	196,01
0832	Techniciens de laboratoire de classe supérieure	T.LB CS 94	0676 IFTS	840,04	2,8	196,01
0833	Techniciens de laboratoire de classe normale jusqu'au 5 ^{ème} échelon	T.LB CN 94	0674 IAT	576,48	2,8	134,51
0833	Techniciens de laboratoire de classe normale à partir du 6 ^{ème} échelon	T.LB CN 94	0676 IFTS	840,04	2,8	196,01
0881	Adjoints techniques de laboratoire de 2 ^e classe	A.T.L 2	0674 IAT	439,98	2,8	102,66
0882	Adjoints techniques de laboratoire de 1 ^{ère} classe	A.T.L 1	0674 IAT	454,67	2,8	106,09
0883	Adjoints techniques principaux de laboratoire de 2 ^e classe	A.T.L P2	0674 IAT	459,92	2,8	107,31
0884	Adjoints techniques principaux de laboratoire de 1 ^{ère} classe	A.T.L P1	0674 IAT	479,87	2,8	111,97
8501	Agents contractuels administratifs hors catégorie	C.ADM. HC	0676 IFTS	1440,67	2,8	336,16
8502	Agents contractuels administratifs de 1 ^{ère} catégorie	C.ADM. 1C	0676 IFTS	1056,36	2,8	246,48
8503	Agents contractuels administratifs de 2 ^{ème} catégorie	C.ADM. 2C	0676 IFTS	1056,36	2,8	246,48
8504	Agents contractuels administratifs de 3 ^{ème} catégorie jusqu'au 7 ^{ème} échelon	C.ADM. 3C	0674 IAT	576,48	2,8	134,51
8504	Agents contractuels administratifs de 3 ^{ème} catégorie à partir du 8 ^{ème} échelon	C.ADM. 3C	0676 IFTS	840,04	2,8	196,01
8505	Agents contractuels administratifs de 4 ^{ème} catégorie jusqu'au 9 ^{ème} échelon	C.ADM. 4C	0674 IAT	576,48	2,8	134,51
8505	Agents contractuels administratifs de 4 ^{ème} catégorie à partir du 10 ^{ème} échelon	C.ADM. 4C	0676 IFTS	840,04	2,8	196,01
8552	Agents contractuels administratifs de 2 ^{ème} catégorie employés par l'union des groupements d'achats publics	C.UGAP 2C	0676 IFTS	1440,67	2,8	336,16
8553	Agents contractuels administratifs de 3 ^{ème} catégorie employés par l'union des groupements d'achats publics	C.UGAP 3C	0676 IFTS	840,04	2,8	196,01
8591	Infirmières contractuelles	INFIR.COM	0674 IAT	-	-	102,66
8571	Médecin contractuel	MED.CONTR.	0486 ISS MED	-	-	102,66
8601	Assistants de service social contractuels	A.SOC.COM	1073 IFS	-	-	102,66
8661	contractuels 10 mois	CONTRACT.	0674 IAT	-	-	102,66
9151	Adjoints administratifs de 2 ^e classe	A.A SD 2	0674 IAT	439,98	2,8	102,66
9152	Adjoints administratifs de 1 ^{er} classe	A.A SD 1	0674 IAT	454,67	2,8	106,09
9153	Adjoints administratifs des services déconcentrés principaux de 2 ^{ème} classe	A.A SD P2	0674 IAT	459,92	2,8	107,31
9154	Adjoints administratifs des services déconcentrés principaux de 1 ^{ère} classe	A.A SD P1	0674 IAT	466,23	2,8	108,79
9601	Adjoints techniques des établissements d'enseignement de 2 ^{ème} classe	A.T.E.C 2	0674 IAT	439,98	2,5	91,66
9602	Adjoints techniques des établissements d'enseignement de 1 ^{ère} classe	A.T.E.C 1	0674 IAT	454,67	2,5	94,72
9603	Adjoints techniques principaux des établissements d'enseignement de 2 ^{ème} classe	A.T.E.C P2	0674 IAT	459,92	2,5	95,82
9604	Adjoints techniques principaux des établissements d'enseignement de 1 ^{ère} classe	A.T.E.C P1	0674 IAT	479,87	2,5	99,97
9894	Infirmières et infirmiers classe normale jusqu'au 3 ^{ème} échelon	INF EN CN	0674 IAT	576,48	2,5	120,10
9894	Infirmières et infirmiers classe normale à partir du 4 ^{ème} échelon	INF EN CN	0676 IFTS	840,04	2,5	175,01
9895	Infirmières et infirmiers classe supérieure	INF EN CS	0676 IFTS	840,04	2,5	175,01
9903	Assistant de service social principal	A.SOC.PR	1073 IFS	1050	2,5	218,75
9904	Assistant de service social	A.SOC.N.S	1073 IFS	950	2,5	197,92
9961	Conseiller technique de service social	C.TC.S.SOC	1073 IFS	1300	2,5	270,83
9980	Médecins conseillers techniques	MED.CON.S.T	0486 ISS MED	5585,58	135%	628,38
9971	Médecins 1 ^{er} classe	MED.EN.2C	0486 ISS MED	2487,66	135%	279,86
9972	Médecins 2 ^{ème} classe	MED.EN.1C	0486 ISS MED	2487,66	135%	279,86

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE	Indemnité d'administration et de technicité – IAT Décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002	codes indemnité	programmes	§	libellés
Code RNE et timbre établissement		0674	P141 P150 P230 P214	D5	IAT
	Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires – IFTS Décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002	0676	P141 P150 P230 P214	D6	IFTS
	Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires allouée aux personnels sociaux - IFS Décret n° 2002-1105 du 30 septembre 2002	1073	P230 P214	E4	IFS
	Indemnité représentative de sujétions spéciales et de travaux supplémentaires attribuée aux conducteurs automobiles et chefs de garage - ISS Décret n° 2002-1247 du 04 octobre 2002	1092	P230 P214	E4	ISS

Bénéficiaire

CODE ADMINISTRATION : . . . - 1 3

Nom : Prénom : Grade : Code indemnité :

T1
Taux mensuel initial
montant: ne pas porter les centimes

□ □ □ €

période :

du 01.09.2007

au 31.12.2007

T2
Modification de taux
Nouveau taux mensuel
montant: ne pas porter les centimes

□ □ □ €

période :

du 01.09.2007

au 31.12.2007

T3
Complément exceptionnel
(n° ordre 99)
montant: ne pas porter les centimes

□ □ □ □ €

période :

du □ □ □ □

au □ □ □ □

A Aix-en-Provence, le
Pour le recteur et par délégation, pour le chef
de la division financière, empêché, le
coordonnateur académique paye, chef du
bureau du budget académique,
André REBUA

HS05-RS2007 ETABL
02/10/2007

A, le

Le chef d'établissement, de service ou de
division,

**Etat modèle HS05-2007 à
retourner à la DIEPAT en 2
exemplaires pour le
26/10/2007 dernier délai.**

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
Code établissement (rectorat, IA)

Indemnité de sujétions spéciales allouée aux médecins de l'éducation nationale et aux médecins de l'éducation nationale conseillers techniques régis par le décret n° 91-1195 du 27 novembre 1991

Décret n° 92-0731 du 27 juillet 1992

Code administration : 112-13

code ind	programme	§	libellé
0486	P0214 P0230	E7	SUJ MEN EN

Bénéficiaire :

Nom : Prénom : grade : fonction :

date d'effet	Code indemnité	Code taux	Pourcentage	Observations
	0486	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <i>(voir annexe 1)</i>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> %	

A Aix-en-Provence, le

Pour le recteur et par délégation, pour le chef des affaires financières, empêché, le coordonnateur académique paye responsable du service chargé de l'attribution de moyens,

André REBUA

Référence : état HS11-RS2007

A Aix-en-Provence, le

Certifié exact.

(timbre et signature de l'autorité)

à retourner directement au Rectorat (secrétariat de la DIEPAT) en 2 exemplaires au plus tard pour le 26 octobre 2007 dernier délai.

Etat
 HS11-2007
 1 - **CODE**
 indemnité
IND SUJ

Libellé du grade / fonction	code grade	nature de support	code taux DCP	Valeur annuelle en €	Valeur mensuelle en €
Médecin de l'éducation nationale conseiller technique	9980	3005	001	5 585 ,58	465,47
Autre médecin conseiller technique	997*	3005	002	3 723,57	310,30
Médecin 1 ^{ère} classe	997*	3005	003	2 487,66	207,31
Médecin 2 ^{ème} classe	997*	3005	004	2 487,66	207,31

modèle
 Annexe
TAUX
0486
MED EN

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DIPE/07-401-291 du 8/10/07

RECRUTEMENT DE PERSONNELS CONTRACTUELS ENSEIGNANTS

Destinataires: Tous destinataires

Affaire suivie par :

DIPE Bureau des personnels d'éducation, d'orientation et de surveillance : M. GILLARD

Tél. : 04 42 91 73 66

DIPE Bureaux des professeurs agrégés, certifiés, adjoints d'enseignement, des P EPS et CE EPS :

Mme PRONO - Tél. : 04 42 91 73 77 (EPS, lettres, philosophie, documentation et SES),

M. BOUANANI - Tél. : 04 42 91 73 93 (mathématiques, sciences physiques, histoire géographie et SVT), Mme BOURDAGEAU - Tél. : 04 42 91 73 91 (langues, arts plastiques, éducation musicale, technologie), Mme STEINMETZ - Tél. : 04 42 91 74 05 (disciplines techniques, économie gestion et arts appliqués).

DIPE Bureau des PLP - Mme STEINMETZ - Tél. : 04 42 91 74 05

DIPE Bureau des PEGC - Mme BOURDAGEAU - Tél. : 04 42 91 73 91

Afin d'assurer le maintien d'un vivier suffisant de personnels enseignants pour l'année scolaire 2007-2008, le rectorat est susceptible de procéder à des recrutements de personnels contractuels dans les disciplines suivantes :

- disciplines techniques et professionnelles : génie industriel des structures métalliques, maintenance bateau, génie mécanique auto, génie industriel du bois, hôtellerie option technique culinaire, hôtellerie option service et commercialisation, STMS profil infirmière, économie et gestion administrative, économie et gestion comptable, économie et gestion commerciale, biotechnologie, électrotechnique, génie mécanique maintenance des systèmes mécaniques et automatisés.
- disciplines d'enseignement général : mathématiques (essentiellement dans le département du Vaucluse), documentation, allemand, anglais, chinois, technologie.

La campagne de recrutement est ouverte depuis le 27 septembre 2007.

La procédure d'inscription s'effectue sur Internet par le module **SIATEN** à l'adresse suivante :

<https://bv.ac-aix-marseille.fr/siaten>

Par ailleurs, vous voudrez bien assurer l'affichage de cette note au sein de votre établissement.

Je vous remercie de votre collaboration.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE A L'ACTION CULTURELLE

DAAC07-401-30 du 8//10/07

APPEL A CANDIDATURE RESPONSABLE SERVICE EDUCATIF AU MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE D'AVIGNON (MUSEUM REQUIEN)

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme OHANESSIAN Tel : 04 42 95 29 44, Fax : 04 42 95 29 71



Museum Requien d'Histoire Naturelle d'Avignon

67, rue Joseph Vernet 84000 AVIGNON

Tél : 04.90.82.43.51 / Fax : 04.90.85.08.99

Nouveau courriel : [musee.requien@mairie-avignon.com]

Ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h sauf les jours fériés.

Ouverture exclusive le lundi pour les scolaires.

Le musée d'histoire naturelle d'Avignon (Muséum Requien) est un pôle de science et de médiation culturelle au cœur de la vieille ville. Lieu d'exposition, bibliothèque, réserves et collections (botanique, zoologie, géologie, paléontologie) permettent de s'initier à la diversité du monde des sciences. C'est aussi un centre de recherche renommé, associé à de nombreux projets scientifiques nationaux et européens. Partenaire de manifestations nationales et locales, il s'implique dans la politique de sensibilisation aux grandes problématiques de notre temps.

Des associations naturalistes constituent un pôle d'animation supplémentaire en diffusant la culture scientifique grâce à des séances d'initiation et des conférences (Société d'Etude des Sciences naturelles de Vaucluse, Société Mycologique de Vaucluse).

Recrutement d'un enseignant assurant un service éducatif de 108 HSE / annuelles au sein du musée d'histoire naturelle d'Avignon. L'enseignant sera choisi pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et des domaines scientifiques et culturels ainsi que des diverses modalités de partenariat. La proximité géographique (adresse professionnelle ou personnelle) est requise afin d'assurer la présence nécessaire sur le lieu culturel.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre un lieu culturel et les équipes éducatives, il doit :

- connaître les différents dispositifs culturels scolaires proposés et avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire
- témoigner d'un regard polyvalent et d'une adaptation aux multiples champs scientifiques et culturels concernés
- travailler à la conception et au développement d'outils pédagogiques dans une dimension créative, originale et rigoureuse en collaboration avec l'équipe responsable du musée
- proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec la structure culturelle et la DAAC
- être capable d'écouter, de communiquer, négocier et organiser
- savoir s'inscrire dans une démarche collective
- exercer une mission de relais et de coordination avec le délégué départemental d'éducation artistique et d'action culturelle
- maîtriser l'outil informatique et la messagerie électronique

Cette mission prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2008 ; elle sera éventuellement renouvelable, en fonction du bilan annuel établi.

Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à transmettre un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 2 novembre 2007 (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :**

Délégation académique à l'éducation artistique et l'action culturelle
à l'attention de Mme OHANESSIAN Chantal
Rectorat
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence Cedex 1

Les candidats présélectionnés seront invités à une audition au Muséum Requien, musée d'histoire naturelle d'Avignon, dans le courant du mois de décembre 2007.

Pour tout renseignement :

Tél : 04 42 95 29 73

Mel : jerome.dubois@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DAREIC07-401-206 du 8//10/07

UN TRIMESTRE A HAMBOURG - PROGRAMME INDIVIDUEL D'ÉCHANGES SCOLAIRES FRANCO-ALLEMAND ADOSSE AU DISPOSITIF « BRIGITTE SAUZAY » - CAMPAGNE 2008

Destinataires :

Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Éducation Nationale

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissements

Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Affaire suivie par : DAREIC - Inspection pédagogique régionale d'allemand

Mme HANVIC Tel : 04 42 93 96 02, Fax : 04 42 93 96 09

Dans le cadre de la convention de partenariat avec la ville hanséatique de Hambourg signée le 14 juillet 2005, nous proposons aux élèves germanistes des échanges individuels de 10 semaines. Nos élèves seront accueillis par des familles et des établissements hambourgeois du 10 mai au 18 juillet 2008. Sont concernés particulièrement tous les élèves de la 4^{ème} à la seconde ayant un minimum de deux ans d'apprentissage de l'allemand.

Les dossiers de candidature bilingues dont le modèle est joint doivent être renvoyés par les établissements en trois exemplaires pour **le 20 décembre 2007**, délai de rigueur :

2 exemplaires à la DAREIC présentés dans 2 chemises distinctes

1 exemplaire à l'inspection pédagogique régionale d'allemand à l'attention de Mme Roques.

- La commission pédagogique binationale qui gère ce programme se réunira à la mi-janvier 2008 à Hambourg afin de procéder à l'attribution des correspondants en fonction des profils, goûts et activités extra-scolaires des élèves, il est donc important de remplir le dossier de candidature avec le plus grand soin.

Les établissements seront informés mi-février 2008 de l'attribution d'un correspondant et d'une famille d'accueil ainsi que du nom et des coordonnées du tuteur pédagogique dans l'établissement d'accueil. Ils recevront également, pour chaque candidat retenu, le formulaire rempli par son correspondant allemand et visé par le chef d'établissement hambourgeois.

Après l'échange, les élèves doivent rédiger un compte rendu de leur séjour d'un minimum de deux pages (format A4), qui doit mentionner notamment : l'impression générale du séjour, l'accueil dans la famille et dans l'établissement allemand, les découvertes les plus marquantes, les progrès linguistiques et les problèmes éventuellement rencontrés.

Ce compte rendu doit être adressé par l'élève à la DAREIC au plus tard pour le 25 août 2008.

Une subvention forfaitaire pour frais de voyage -soit 252 euros- peut être accordée par l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse dans le cadre du programme Brigitte Sauzay.

La subvention est versée après l'échange, sur présentation par l'élève du compte rendu de son séjour et d'une attestation de présence aux cours établis par l'établissement allemand d'accueil. La demande de subvention, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire de la famille, est à renseigner après l'attribution du correspondant allemand et sera renvoyée par l'établissement en deux exemplaires à la DAREIC (établir une demande par élève).

L'accueil des correspondants hambourgeois se fera de septembre à mi-novembre 2008.

Aspects pédagogiques :

a- critères de choix pour les candidatures :

- le niveau des résultats des élèves, afin de leur permettre, après leur séjour à l'étranger, de réintégrer sans difficultés particulières le cursus normal de leurs études ;
- leur aptitude à s'adapter à un nouvel environnement scolaire et familial ;
- l'affinité de leurs goûts et centres d'intérêts ;
- les conditions d'accueil familial et les activités extra scolaires envisagées

b- suivi pédagogique :

- l'établissement d'accueil coopère avec l'établissement d'origine en vue d'élaborer un programme pédagogique qui tienne compte du niveau, des besoins individuels et des souhaits de l'élève concerné.
- les élèves doivent avoir un niveau en allemand leur permettant de s'orienter et de communiquer plus facilement, surtout au début, avec la famille et au sein de l'établissement.
- le succès de l'échange tient pour une grande part au soutien pédagogique dont bénéficie l'élève durant son séjour auprès de l'établissement d'accueil en accord avec l'établissement d'origine.
- ce programme pédagogique doit préciser plus particulièrement dans quelles matières et dans quel groupe de travail l'élève participe aux cours. Il suit, dans toute la mesure du possible, les mêmes cours que son partenaire. Il est important que les enseignants fassent participer activement les élèves par des exposés, par des questions et par une évaluation individuelle. A la fin de son séjour, l'élève reçoit un rapport dans lequel sont évaluées sa participation aux différents enseignements et son intégration dans la communauté scolaire.

Conseils pour remplir la fiche de candidature :

Le dossier de candidature joue un rôle essentiel dans le choix du futur correspondant, déterminant pour la réussite de l'échange qui engagera le candidat pour 20 semaines d'échange. Il est destiné à définir le profil du candidat de la façon la plus précise possible pour permettre le choix le plus adapté d'un correspondant.

L'élève, ses parents et l'établissement scolaire doivent remplir ce dossier avec le plus grand soin et la signer

L'écriture du dossier devra être réalisée en lettres capitales.

PJ : 1 dossier de candidature à télécharger et à renvoyer en exemplaire papier

1 fiche recommandation de l'établissement scolaire « confidentiel »

1 demande de subvention individuelle OFAJ à télécharger et à renvoyer en format papier

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.



Aix-Marseille – Hambourg



BEWERBUNGSBOGEN FÜR DIE TEILNAHME AM SCHÜLERAUSTAUSCHPROGRAMM
 FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR PARTICIPER AUX ÉCHANGES SCOLAIRES INDIVIDUELS
 Trimester Programm - L'Echange de deux trimestres

Bitte nur in Druckbuchstaben oder Maschinenschrift
Ecrire en lettres d'imprimerie

Die gesamten Bewerbungsunterlagen sind **3-fach** einzureichen
 Le formulaire est à rendre en 3 exemplaires

Photo récente

Familienname / Nom de famille		Vorname / Prénom usuel		Weitere Vornamen / Autres prénoms	
Anschrift mit PLZ / Adresse avec code postal				Stadtteil / Quartier	
Telefon / téléphone +33 ()		Fax +33 ()			
Mobilfunknummer / Tél. mobile					
Deine E-Mail-Adresse / Ton adresse e-mail		E-Mail-Adresse Eltern / Adresse e-mail parents			
Name des Vaters / Nom du père		Beruf des Vaters / Profession du père			
Tel. geschäftlich / Tél. professionnel		E-Mail geschäftlich / Adresse e-mail professionnel			
Name der Mutter / Nom de la mère		Beruf der Mutter / Profession de la mère			
Tel. geschäftlich / Tél. professionnel		E-Mail geschäftlich / Adresse e-mail professionnel			

Exemplaire pour

- Les coordinateurs français
 Le coordinateur d'Hambourg
 La famille allemande
 Avec bulletin + appréciation de l'établissement
 Avec bulletin + appréciation de l'établissement



Geburtsdatum/Date de naissance	Größe / Taille cm	Gewicht / Poids kg	<input type="checkbox"/> männlich / Garçon <input type="checkbox"/> weiblich / Fille
Religion (facultatif)	Darf der Partner einer anderen Religion angehören? Le correspondant peut-il avoir une autre religion? <input type="checkbox"/> ja/oui <input type="checkbox"/> nein/non	Staatsangehörigkeit / Nationalité	
Welche Fremdsprachen spricht man in der Familie? / Quelles langues étrangères parle-t-on dans ta famille ?			

Schule / École

Name der Schule / Nom de l'établissement	
Anschrift mit PLZ / Adresse avec code postal	
Telefon / téléphone +33 ()	Fax +33 ()
Homepage	
Deine Fremdsprachenkenntnisse / Tes connaissances de langues étrangères	Unterrichtsjahre / Années
Deutsch / Allemand	_____
Englisch/ Anglais	_____
Andere / Autre langue	_____

Unterbringung / Hébergement

Unterbringung / Hébergement <input type="checkbox"/> Haus Maison	Wohngebiet / Environnement <input type="checkbox"/> Wohnung Appartement	<input type="checkbox"/> städtisch urbain	<input type="checkbox"/> ländlich rural	
Anwesende Familienmitglieder / Membres présents dans la famille				
<input type="checkbox"/> Vater / Père		<input type="checkbox"/> Mutter / Mère		
Schwester/n (Namen+Alter) Soeur/s (Nom+Age)				
Brüder (Namen+Alter) Frères (Nom+Age)				
Andere Autre(s): z.B. Großeltern p.ex. grands-parents				
Beziehung / relation				
Erhält der Partner ein eigenes Zimmer? / Ton correspondant aura-t-il sa propre chambre? <input type="checkbox"/> ja/oui <input type="checkbox"/> nein/non				
Gewünschter Partner / Je souhaite avoir comme correspondant		<input type="checkbox"/> Junge Garçon	<input type="checkbox"/> Mädchen Fille	<input type="checkbox"/> beides möglich Garçon ou Fille
Haustiere / Animaux domestiques				



Rauchen / Fumer

Bist Du Raucher? Es-tu fumeur? ja/oui nein/non

Raucht eine Person im Haushalt? Est-ce qu'une personne fume dans la famille?
 im Haus / à la maison außerhalb des Hauses / au-dehors

Würdest Du einen Partner akzeptieren, in dessen Familie / Acceptes-tu un correspondant avec un fumeur dans sa famille, qui fume
 im Haus / à la maison außerhalb des Hauses / au-dehors
 geraucht wird?

Gesundheit / Santé

Bist Du in ärztlicher Behandlung? Falls ja, gib bitte Einzelheiten an
 Suis-tu un traitement médical? Si oui, lequel?

Hast Du besondere Diätvorschriften (z.B. vegetarisch, Lactose-Unverträglichkeit)? Falls ja, gib bitte Einzelheiten an
 Suis-tu un régime spécial (par ex. végétarien, intolérance au lactose)? Si oui, lequel?

Leidest Du unter Krankheiten oder Allergien? Falls ja, gib bitte Einzelheiten an
 Souffres-tu d'une maladie ou d'allergie? Si oui, de laquelle?

Auslandsaufenthalte / Séjours à l'étranger

Wann, wo, wie lange warst Du im Ausland? Austausch? / Quand, où et combien de temps as-tu séjourné à l'étranger?

Sport / Sports

Ausgeübte Sportarten / Sports pratiqués	m Verein club	Freizeit loisirs	wie oft? Combien de fois?
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Interesse für Sportarten / Sports qui t'intéressent

abgelehnte Sportarten / Sports qui ne t'intéressent pas du tout

Mein Partner hat Gelegenheit zum Ausüben folgender Sportarten / Mon correspondant pourra pratiquer les sports suivants



Musik / Musique

Musikinstrumente / Instrument de musique	Häufigkeit / fréquence 1 = sehr häufig/très souvent 5 = fast nie/rare
_____	_____
_____	_____
_____	_____
<input type="checkbox"/> Orchester / Orchestra-Band	<input type="checkbox"/> Chor / Choir
Ich höre / J'aime la musique _____	<input type="checkbox"/> Klassik / classique <input type="checkbox"/>
sonstige Musik autres musique	

Mein Partner hat Gelegenheit zum Ausüben von Musik, z.B / Mon correspondant pourra pratiquer les instruments de musique suivants

Freizeitbeschäftigungen, Hobbies / Centres d'intérêt, hobbies

Sonstige ausgeübte Hobbies, Freizeitbeschäftigungen
Autres hobbies pratiqués, centres d'intérêt

Abgelehnte Hobbies / hobbies/activités qui ne t'intéressent pas du tout

Künstlerische Betätigung / Activités artistiques

Wie verbringst Du am liebsten freie Nachmittage / Abende? / Comment préfères-tu passer tes après-midi et tes soirées libres?

Wie verbringst Du am liebsten die Wochenenden? / Comment préfères-tu passer les week-ends?

Bist Du Mitglied In einer Jugendorganisation? Welche?
Es-tu membre d'une ou plusieurs organisations de jeunesse? Si oui, lesquelles?



Der Partner hat Gelegenheit / Mon correspondant aura l'occasion

Sportveranstaltungen zu besuchen / d'aller à des rencontres sportives	<input type="checkbox"/> ja/oui	<input type="checkbox"/> nein/non
ins Theater, Konzert zu gehen / d'aller au théâtre, au concert	<input type="checkbox"/> ja/oui	<input type="checkbox"/> nein/non
Andere Aktivitäten / Autres activités		

Hast Du besondere Wünsche? / As-tu des souhaits particuliers?

Mir und meiner Familie ist bewusst, dass die Betreuung meines möglichen Austauschpartners großen persönlichen Einsatz von uns erfordert. Im Falle meiner Vermittlung, sichere ich zu, während des gesamten Zeitraums des Aufenthalts meines Partners anwesend zu sein und in dieser Zeit auch keine anderen Austausch- oder Klassenfahrten ohne meinen Partner durchzuführen.
Ma famille et moi sommes conscients que recevoir un correspondant demande un grand engagement personnel de notre part. Si ma candidature est retenue, je certifie que je serai présent pendant tout le séjour de mon correspondant et que je ne ferai aucun autre échange scolaire ni aucune sortie de classe sans mon correspondant.

Ich habe mich zeitgleich mit dieser Bewerbung noch für ein anderes Austauschprogramm bzw. einen Sprachaufenthalt im Ausland beworben. ja/oui
Je suis aussi candidat pour un autre programme d'échange ou pour un séjour linguistique à l'étranger qui aura lieu pendant la même période. nein/non

Ort, Datum / Lieu, date



Unterschrift des Bewerbers
Signature du candidat

Füge Deiner Bewerbung eine Kopie Deines letzten Schulzeugnisses sowie in deutscher Sprache eine Begründung, weshalb Du einen Austausch mit Deutschland wünschst. Versuche Deine Persönlichkeit zu schildern und uns einen Einblick in das alltägliche Familienleben zu geben, z.B. Angaben über besondere Familienregeln, Interessen und Freizeit-Beschäftigungen Deiner Familie, Erwartungen fürs Ausgehen, usw. (nicht mehr als eine DIN-A4-Seite).
Ajoute une copie de ton dernier bulletin de notes ainsi que quelques informations sur ta scolarité (primaire, collège, lycée), et explique (en allemand) les raisons pour lesquelles tu souhaites faire un échange avec l'Allemagne. Donne aussi des informations sur ta famille, ses centres d'intérêts et ses activités, sa vie professionnelle, comment elle passe son temps libre, ses règles de vie et ses attentes au sujet des sorties, etc... (pas plus d'une page A4) .



Einverständniserklärung der Erziehungsberechtigten

Accord parental

Dieses Formular ist von den Eltern bzw. gesetzlichen Vertretern der Schüler, die an dem Schüleraustauschprogramm teilnehmen möchten, zu unterzeichnen.
Ce formulaire est à remplir par les parents ou par les représentants légaux des élèves qui aimeraient participer au programme d'échanges scolaires.

Ich/Wir erkläre/n mich/uns mit der Teilnahme meines/unseres Kindes am deutsch-französischen Schüleraustausch einverstanden. Ich/Wir haben das Merkblatt zum durch die Akademie Aix-Marseille und die Hamburger Bildungsbehörde organisierten Schüleraustausch gelesen. Ich/Wir bestätige/n, dass mein/unser Kind frei von psychosomatischen Krankheiten (z.B. Essstörungen) ist.

Ich/Wir bestätige/n, dass mein/unser Kind im Falle der Vermittlung am Gruppenflug teilnehmen wird.

Je/nous déclare/déclarons être d'accord pour que mon/notre enfant participe à l'échange scolaire franco-allemand trimestriel organisé par l'Académie d'Aix-Marseille et le Land d'Hambourg et en accepte/acceptons le règlement pour mon/notre enfant.

Je/Nous confirme/confirmons que mon/notre enfant ne souffre pas de maladie psychosomatique (p.ex. dysfonctionnement alimentaire).

Je/nous ai/avons été informé par mon professeur d'allemand sur les échanges scolaires franco-allemands Aix-Marseille/Hambourg.

Je/nous confirme/confirmons que mon/notre enfant participera au vol prévu dans le cadre de ces échanges.

Genehmigung zur ärztlichen Behandlung

Autorisation pour une intervention médicale en cas de nécessité

Ich/Wir genehmige/n die ärztliche Behandlung für mein/unser Kind, falls von den deutschen Behörden, der deutschen Gastfamilie bzw. den für das Programm zuständigen deutschen Erziehern für notwendig erachtet.

Je/nous autorise/autorisons mon/notre enfant à une intervention médicale, au cas où celle-ci serait jugée nécessaire par les autorités médicales, par la famille d'accueil ou par les responsables du programme.

Ort / Lieu

Datum / Date

Unterschrift der Eltern oder der/des gesetzlichen
Vertreter/s

Signature du ou des parents ou du représentant légal



Anlage / Annexe 1

Bitte ergänze Deine Bewerbung auf diesem Blatt (nicht mehr als eine Seite) um Photos (gern auch Farbkopien) von

S'il te plaît, ajoute à ton dossier de candidature (pas plus d'une page) des photos (même en couleur) de

- Deiner Familie
ta famille
- Eurem Wohnhaus
ta maison
- Deiner Schule
ton école



Anlage / Annexe 2

Richtlinien / Instructions

Unverzichtbarer Bestandteil eines sicheren und harmonischen Schüleraustausches ist das Einhalten einiger grundsätzlicher Regeln, die selbstverständlich sind, aber dennoch ins Bewusstsein gerückt werden müssen, denn ein Verstoß gegen diese Grundregeln wird in jedem Fall Konsequenzen haben, die den persönlichen Erfolg Deines Austausches beeinflussen können!

Un aspect essentiel pour s'assurer que les échanges se feront en toute sécurité et dans l'harmonie, est le respect de certaines règles élémentaires qui, tout en étant évidentes, doivent être toutefois rappelées, car le non respect de ces règles élémentaires aurait des conséquences négatives sur la réussite de l'échange!

Einverständniserklärung / Accord

Ich möchte Deutschland als Austauschschüler/in besuchen, um mein Verständnis und Wissen um Sprache, Kultur und Lebensart in Deutschland zu vertiefen / Je voudrais effectuer un séjour en Allemagne en tant que correspondant(e) dans le cadre de l'échange, pour approfondir ma compréhension et mes connaissances de la langue, de la culture et du mode de vie des Allemands.

Daher werde ich im Falle meiner Vermittlung / C'est pourquoi, si ma candidature est retenue

- die Schule regelmäßig besuchen, mich am Unterricht interessiert beteiligen, Hausaufgaben und andere schulische Aufgaben verantwortungsvoll erledigen / je suivrai régulièrement les cours, je participerai avec intérêt à l'enseignement, je ferai mes devoirs à la maison et d'autres devoirs scolaires de manière responsable et autonome,
- mich harmonisch in das Familienleben meiner Gastfamilie einfügen / je m'adapterai sans heurts à la vie quotidienne de ma famille d'accueil,
- den Anordnungen meiner Gastfamilie, der Lehrkräfte und der betreuenden Organisatoren des Austausches folgen / je suivrai les instructions de ma famille d'accueil, des enseignants et des organisateurs responsables de l'échange

Verpflichtung / Engagement

Ich versichere ausdrücklich, dass ich / Je m'engage formellement à

- nicht rauche / je ne fume pas,
- während meines Deutschlandaufenthaltes kein motorisiertes Fahrzeug führen werde / ne pas conduire de véhicule motorisé pendant mon séjour en Allemagne,
- keinen Alkohol und keine Drogen jedweder Art nach Deutschland mitnehmen und/oder in Deutschland zu mir nehmen werde / ne pas emporter en Allemagne d'alcool ni de drogue et ne pas en consommer en Allemagne,
- keine Gesetze des Gastlandes brechen werde / ne pas enfreindre les lois du pays d'accueil.

Ich verstehe, dass ein Verstoß gegen diese Verpflichtung meine vorzeitige Rückführung nach Frankreich zur Folge haben wird. Alle sich hieraus ergebenden zusätzlichen Kosten werden von mir bzw. meinen Erziehungsberechtigten getragen / Je suis conscient(e) que toute atteinte à ces engagements et toute omission volontaire ou non concernant l'état de santé réel occasionnant un préjudice à la famille d'accueil auront comme conséquence un retour immédiat en France.

Tous les frais supplémentaires qui en découleraient seront à ma charge ou à celle de mes parents.

Datum / Date

Unterschrift / Signature

Erklärung der Erziehungsberechtigten / Déclaration des parents

Ich/Wir habe/n diese Erklärung gelesen und akzeptiert. Ich/Wir versichere/versichern, dass mein/unser Kind diese Erklärung verstanden hat / Je/nous ai/avons lu et accepté cet engagement. Je/nous certifie/certifions que mon/notre enfant a compris cet engagement.

Datum / Date

Unterschrift der Eltern oder der/des gesetzlichen Vertreter/s
Signature des parents ou du représentant légal

**Empfehlung der Schule für
Recommandation de l'établissement scolaire
fréquenté par**

Name des Schülers¹ / Nom de l'élève

**zur Teilnahme an Schüleraustauschprogrammen der Behörde für Bildung und Sport mit
französischsprachigen Ländern
pour participer au programme d'échanges scolaires franco-allemand**

Dieses Formblatt sollte von einer Lehrkraft ausgefüllt werden, die den Schüler persönlich gut kennt, oder vom Tutor für Austauschfragen nach Rücksprache mit dem Klassenlehrer und den Fachlehrkräften. Die Beurteilung ist ein entscheidender Anhaltspunkt für die Austauschorganisatoren hinsichtlich der Frage der Eignung eines Schülers. Sie sollte so objektiv wie möglich sein.

Ce formulaire devra être rempli par un enseignant qui connaît l'élève personnellement ou par le responsable des échanges après avoir contacté le professeur principal et les autres professeurs de l'élève. L'appréciation est d'une importance décisive pour le choix de l'élève. Elle devrait donc être aussi objective que possible.

**Reifegrad und Entwicklungsstand, verglichen mit Gleichaltrigen / Degré de maturité
et de développement**

jünger / plus jeune normal älter / plus vieux

Persönlichkeit / Personnalité

sehr zurückhaltend
très réservée zurückhaltend
réservée aufgeschlossen
ouverte kontaktfreudig
très ouverte

Verhältnis zu Klassenkameraden / Relations avec les camarades de classes

durchschnittlich
moyennes gut
bonnes sehr gut
très bonnes hervorragend
excellentes

Fähigkeit, mit anderen umzugehen / Capacité d'entrer en relation avec les autres

durchschnittlich
moyenne gut
bonne sehr gut
très bonne hervorragend
excellente

Einsatzbereitschaft im Unterricht / Capacité d'intervention dans le cours

durchschnittlich
moyenne gut
bonne sehr gut
très bonne hervorragend
excellente

Engagement in der Schule / Engagement dans l'établissement

durchschnittlich
moyen gut
bon sehr gut
très bon hervorragend
excellent

Deutsch-Sprachkenntnisse / connaissance d'allemand

Verständnis / compréhension

durchschnittlich
moyen gut
bon sehr gut
très bon hervorragend
excellent

Ausdrucksfähigkeit / capacité d'expression

durchschnittlich
moyen gut
bon sehr gut
très bon hervorragend
excellent

¹ Aus Gründen der besseren Lesbarkeit werden nur männliche Formen der Anrede/Berufsbezeichnungen verwandt.

Allgemeine Beurteilung des Schülers / Appréciation générale sur l'élève

vor allem im Hinblick auf / notamment (in Deutsch oder in Französisch / en allemand ou français)

- besondere Eignung des Schülers für die Teilnahme am Austausch auf Gegenseitigkeit / sa capacité à participer aux échanges
- sonstige Persönlichkeitsmerkmale / d'autres aspects particuliers de la personnalité
- Eignung des Elternhauses für den Gegenbesuch in Hamburg / la capacité de sa famille d'accueillir un élève allemand pour un séjour de deux à trois mois

Fachlehrer /Tutor / Klassenlehrer
Professeur ou Professeur principal



Schulleitung
Proviseur



┌ Schulstempel / Cachet de l'établissement ─┐



DEMANDE DE SUBVENTION

Echanges individuels
 Programme Voltaire et Programme Brigitte Sauzay

Académie _____

Etablissement d'origine _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____

E-mail _____

Etablissement allemand _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____

Bundesland _____

Dates de séjour de l'élève (des élèves) français

Arrivée _____

Départ _____

Nombre de participants

Ne rien inscrire dans ce cadre réservé à l'OFAJ

Article	N° de groupe	N° d'attribution
601215	C 010	

Subvention attribuée

1. Subvention des frais de voyage

Nombre de participants	Forfait par participant	Total
	€	€

2. Bourse mensuelle (uniquement pour le Programme Voltaire)

Nombre de mois	Bourse mensuelle	Total
	€	€

Subvention totale : _____ €

Acompte : _____ €

Berlin, le _____

Signature _____

Décompte : _____

Solde : _____ €

Berlin, le _____

Signature _____

Participant(s) français (Nom, prénom, âge, classe, Allemand en LV 1 ou LV 2)

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

Prière de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal pour chaque élève !

Nom du (des) élève(s) allemand(s) _____

Dates prévues du séjour de l'élève/ des élèves allemands en France _____

Nom du (des) professeur(s) responsable(s) _____

Autres remarques :

Adresse(s) de l'élève (des élèves)

1. Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal/ Ville : _____

2. Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal/ Ville : _____

3. Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal/ Ville : _____

4. Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal/ Ville : _____

Autorisation du directeur de l'établissement scolaire d'origine

Nom du directeur _____

_____, le _____

Signature

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DAREIC07-401-207 du 8//10/07

ECHANGES AVEC L'ALLEMAGNE : DEMANDES DE SUBVENTION A L'OFAJ - CAMPAGNE 2008

Destinataires :

Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements

Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Affaire suivie par : Mme HANVIC Tel : 04 42 93 96 02, Fax : 04 42 93 96 09

Notre Académie soutient par des subventions de l'Office franco-allemand pour la jeunesse les échanges scolaires bilatéraux de nos établissements avec l'Allemagne.

Les dossiers de demande de subvention dans le cadre des appariements d'établissements feront l'objet d'un examen par la DAREIC et l'Inspection pédagogique d'allemand

Le succès de ce dispositif se traduit par un nombre toujours croissant de candidatures.

L'instruction des dossiers s'attache à la qualité du projet pédagogique proposé qui doit être clairement défini et suffisamment explicite en ce qui concerne les productions des élèves.

L'OFAJ a d'ailleurs modifié le formulaire rose dans la partie «Description du projet prévu ».

Cette modification relève du même souci d'une meilleure appréciation qualitative.

Les critères suivants seront désormais pris en compte lors de l'examen des dossiers de demande de subvention :

- projet construit autour d'un thème ou de plusieurs thèmes précis communs avec le partenaire allemand impliquant les élèves
- objectifs linguistiques et culturels clairement décrits en lien avec les thèmes arrêtés
- préparation de l'échange au plan pédagogique et intégration de l'échange dans le projet d'établissement
- articulation de l'échange avec la célébration de la semaine franco-allemande
- collecte d'informations durant le séjour
- exploitation du séjour au retour
- modalités d'évaluation prévues (en particulier des compétences linguistiques et sociales développées)
- partie budget dûment renseignée

Les orientations ciblées pour la prochaine campagne visent à clarifier les enjeux d'une demande de subvention et les implications d'une pédagogie des échanges inscrite dans les programmes de l'enseignement de l'allemand.

Nous mesurons la charge de travail qui incombe aux professeurs responsables d'un appariement et nous les remercions pour leur engagement renouvelé.

Le formulaire de demande de subvention demandé uniquement par fax au 04 42 93 96 09 sera renvoyé -en deux exemplaires- à la DAREIC du rectorat au plus tard pour le **15 janvier 2008**.
Passée cette date, les demandes ne pourront plus être examinées.
(**Attention** : les échanges prévus de septembre à décembre 2008 sont également concernés par cette date de dépôt)

La notification par l'OFAJ du montant de l'enveloppe académique annuelle, qui détermine le calcul de la somme attribuée pour chaque échange, est prévue pour avril 2008.

Le compte-rendu et la liste des élèves participants devront être transmis à la DAREIC à l'issue de l'échange sur les imprimés de l'OFAJ, un mois après le retour effectif des élèves (délai impératif à respecter pour le versement de la subvention). Un soin particulier doit être accordé à la rédaction des comptes rendus qui ne peut se réduire à la seule présentation du programme.

Les crédits attribués par l'OFAJ sont à utiliser dans l'année civile concernée (1^{er} janvier - 31 décembre).

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DAREIC07-401-208 du 8//10/07

PROJET FRANCO-ALLEMAND « LES JEUNES ECRIVENT L'EUROPE » 2007-2008

Destinataires :

Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements
Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Affaire suivie par : Mme HANVIC Tel : 04 42 93 96 02, Fax : 04 42 93 96 09

Le projet "Les jeunes écrivent l'Europe" initié par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) entame sa cinquième édition. L'OFAJ invite des classes à participer à un projet journalistique « les jeunes écrivent l'Europe » nouvelle édition pour l'année scolaire 2007-2008. 40 classes françaises et allemandes ont participé à ce programme durant l'année scolaire 2006/2007.

Le temps d'un échange franco-allemand, de jeunes Français et Allemands peuvent rédiger ensemble des articles en rapport avec la France, l'Allemagne et l'Europe et les publier dans la presse quotidienne régionale. Les meilleurs articles seront primés par un jury à l'issue du concours final. Les classes de collège et de lycée bénéficiant d'un partenariat avec une classe allemande peuvent dès à présent déposer leur candidature auprès de l'OFAJ sous couvert du rectorat (DAREIC). Les élèves devront disposer de connaissances de l'allemand. L'OFAJ accorde une somme forfaitaire pour les frais de voyage. Le dossier de candidature comporte de plus amples informations sur le déroulement du projet.

L'OFAJ souhaite ainsi renforcer les rencontres à thème dans le cadre scolaire et susciter l'intérêt des jeunes pour l'Allemagne. La langue n'est pas seulement une discipline scolaire mais devient un véritable vecteur de communication favorisant l'échange.

Les jeunes peuvent expérimenter divers styles journalistiques et tirer tous les bénéfices des cours préalables à cette rencontre d'un nouveau type.

La date de clôture des inscriptions est le **31 octobre 2007**.

Formulaire d'inscription et dépliant 2007/2008 à télécharger à partir du site de l'OFAJ

www.ofaj.org

à renvoyer au Rectorat - DAREIC qui transmettra à l'OFAJ

Pour plus d'informations :

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse
Secteur scolaire
51, rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tél. : 0049 30/288 757-12
les-jeunes-ecrivent-l-europe@ofaj.org

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.